

Code de Licence :	FSC-C210938
Code Certificat :	WB-COC-001919
Ancien code de certificat :	N/A
Titulaire principal du certificat	
Nom de l'entreprise:	ISOPROC
Nom local :	ISOPROC
Adresse:	Boterstraat 23A-2800 BELGIUM-
Site Internet	
Statut de certification :	Valid
Date de première émission :	mars 27, 2025
Dernière mise à jour du statut :	mars 27, 2025
Date d'expiration:	mars 26, 2030
Zone forestière certifiée :	N/A
Normes évaluées :	FSC-STD-40-007 V2-0;FSC-STD-40-003 V2-1;FSC-STD-40-004 V3-1
Système de diligence raisonnable pour le bois contrôlé FSC :	No

Les membres du groupe / Sites

ORGANISATION	RÔLE	LE CODE DU SITE	STATUT
PCIM	COC - Site - Legal Entity	WB-COC-001919-H	Valid

Produits

Produits, Espèces, et détails de la catégorie de produit

CATÉGORIE DE PRODUIT:

P10 Other pulp and paper products n.e.c.

NOM COMMERCIAL :

ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Secondary Processor

ACTIVITÉ SECONDAIRE :

brokers/traders with physical possession

PRINCIPALE CATÉGORIE DE SORTIE :

FSC Recycled

ESPÈCES D'ARBRES :

* AVIS IMPORTANT

Les informations et données de certification sont gérées et conservées par l'organisme de certification accrédité qui délivre le certificat. FSC ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité ou l'actualité des informations, textes, documentations, graphiques et liens fournis.

FSC fournit la configuration technique pour toute information ou document qu'un organisme de certification télécharge dans la recherche publique FSC. FSC n'effectue aucune étape intermédiaire, telle qu'un examen ou un contrôle des informations téléchargées.

FSC ne garantit pas que la recherche publique FSC fonctionnera sans erreur ou que ce site et son serveur sont exempts de virus informatiques ou d'autres mécanismes nuisibles.

Limitation de responsabilité:

1. La responsabilité légale de FSC pour les dommages est limitée comme suit : (i) FSC ne sera responsable que jusqu'à concurrence du montant des dommages généralement prévisibles au moment de la conclusion des présentes conditions en ce qui concerne les dommages causés par une violation par négligence légère d'une obligation contractuelle essentielle (c'est-à-dire une obligation contractuelle dont le respect est essentiel à la bonne exécution des présentes, dont la violation met en danger l'objet du contrat et sur le respect de laquelle vous comptez régulièrement) ; et (ii) FSC ne sera pas responsable des dommages causés par une violation par négligence légère d'une obligation contractuelle non matérielle.

2. La limitation de responsabilité susmentionnée ne s'applique à aucune responsabilité légale obligatoire, en particulier à la responsabilité d'assumer une garantie spécifique ou à la responsabilité pour les dommages causés par une faute intentionnelle ou une négligence grave, ou tout type de dommages corporels causés intentionnellement ou par négligence.

3. Dans la mesure où la responsabilité de FSC est limitée ou exclue, il en va de même pour toute responsabilité personnelle des représentants légaux, des employés et des auxiliaires d'exécution de FSC.